



Intitulé	Aide à l'acquisition de génisses prêtes à vêler en automne ou hiver
Objet	Dessaisonnement de la production de Veaux Sous La Mère (VSLM) pour une meilleure adéquation offre demande tout au long de l'année.
Le bénéficiaire	<p>En plus des conditions générales (notamment agriculteur à titre principal et âgé de moins de 60 ans), les éleveurs de bovins allaitants doivent répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les éleveurs : Être suivi en appui technique ET/OU économique avec au minimum 2 visites / an par une structure adhérente au GIE Elevage Occitanie pendant au la durée du prêt - Pour les éleveurs en Label Rouge Veau Sous La Mère (VSLM). : être engagé pour au moins 7 ans dans le Label Rouge
Le troupeau	<p>Le troupeau après restructuration doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les producteurs en Label Rouge VSLM : au moins 10 femelles de plus de 24 mois - d'au plus 100 femelles de plus de 36 mois (transparence GAEC : 3 parts maximum) - conduit en race pure au plus tard l'année 5 du prêt : <ul style="list-style-type: none"> • race pure autorisée par le Label Rouge pour les productions en Label, ou choisie parmi les suivantes pour les autres productions : Limousine, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Bazadaise, Aubrac, Gasconne des Pyrénées, Salers ou Mirandaise. • Et par exception pour les « tantes » de race laitière en VSLM parmi les races suivantes : Normande, Montbéliarde, Abondance, Brune ou Simmental
Animaux éligibles	<p>Sexe : femelles Modalité d'acquisition : achat Age : moins de 4 ans à la date de demande Caractéristiques : garanties prêtes à mettre bas de septembre à janvier</p>
Engagement de l'éleveur	<p>L'éleveur bénéficiaire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser les animaux financés exclusivement pour la production de veaux sous la mère - maintenir l'effectif bovin après la demande du FAC pendant la durée du prêt (tout animal financé doit être remplacé en cas de perte) - fournir les factures d'achats si la demande a été faite sur la base de devis - attester annuellement de son suivi technique ET/OU économique - pour les veaux Sous la Mère : attester de l'adhésion au Label pendant 7 ans - rembourser par anticipation le prêt contracté s'il ne répond plus aux conditions d'éligibilité du Fonds d'Avance Cheptel
Montant	<p>Le montant du prêt est de 1 500€ par femelle de moins de 4 ans, plafonné à la valeur d'achat.</p> <p><i>Exemple : une femelle achetée 1800 €, sera financée à hauteur de 1500 € une femelle achetée 1200 €, sera financée à hauteur de 1200 €</i></p>
Seuil	3 animaux minimum / demande